

Acquisition d'une maison sise 3, rue Lanchy à Mlle Gilberte MERCIER

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Mlle Gilberte MERCIER est propriétaire de la parcelle cadastrée section BN n°150 sise 3, rue Lanchy. Classée en zone UD1 du PLU, cette parcelle supporte une petite maison d'environ 50 m².

D'une contenance de 11 a 80 ca, cette propriété est touchée par une servitude inscrite au PLU en vue de la réalisation d'un ouvrage public d'assainissement (bassin de stockage). Dès lors toute opportunité d'acquisition doit être saisie par la commune.

Mlle MERCIER souhaitant vendre sa propriété, des négociations ont été engagées.

France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 115 000 €. Un accord est intervenu avec Mlle MERCIER sur la base d'une transaction au prix de 120 000 €.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 120 000 € sera imputée au chapitre 21.2111.513.36200 du budget Assainissement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral 20 novembre 2008.